



Travailleur etranger usurper ?

Par **glorybound_old**, le **25/09/2007** à **18:32**

Bonjour, j'aurai quelques questions sur les lois des travailleurs immigrés en France. Voila je vous explique la situation, j'ai un couple d'amis chinois résident en France depuis quelques années déjà pour leurs études en France, ils sont en règles au niveau administratif Français. Lui travail en attendant de poursuivre ses études, il travail dans un restaurant asiatique depuis le mois d'avril avec un contrat à durée indéterminé. Ce couple doit partir en chine le 26 septembre pour une durée de 3 semaines , la demande de congés a été faite il y a un peu plus d'une semaine et a été positive , mais aujourd'hui le patron du restaurant lui a demander de lui trouver un remplaçant pour sa période de congés et s'est ce qu'il a fait , il a trouver quelqu'un . Mais maintenant son patron lui demande une somme d'argent de 300 euros en liquide pour pouvoir payer les frais de dossiers du nouveau contrat au prés de son expert comptable ... rnVoici donc mes questions : rnAu regard de cette situation, quelles sont les droits de cette personne immigrée travaillant en situation régulières en France ?rnIl y a-t-il réellement des frais de dossiers pour un nouvel employé ?rnQuelle est la meilleure solution dans cette situation ? rnMerci de votre temps et de vos réponses